

Le 11 février 2009

Kinés assignés au tribunal...

la CFTC contre la cotisation des Professionnels

Le conseil de l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes de Haute Garonne a lancé des procédures judiciaires contre une vingtaine de professionnels pour exercice illégal de la profession pour ne pas s'être inscrits à l'Ordre. C'est au hasard que ces professionnels ont été choisis parmi les 400 professionnels non inscrits du département.

Déjà l'an passé, à pareille époque, suite à un appel à cotisations exorbitant, nous avons eu recours à une médiation du ministère de la Santé et des Sports pour essayer de trouver des solutions acceptables. Malheureusement, Mme BACHELOT ne donna pas suite, préférant se réfugier derrière la loi.

Pour notre Fédération CFTC, nous n'avons eu de cesse de rappeler que la mise en place des Ordres ne répondait en rien aux besoins des professionnels salariés tant dans les secteurs publics que privés.

En cette période de crise, face

- à la détérioration des conditions de travail de tous les professionnels dans les établissements,
- aux difficultés de recrutement
- à la non reconnaissance salariale

Payer pour travailler... c'est encore gagner moins !

Payer pour pouvoir exercer, c'est faire injure à tous les détenteurs du diplôme d'exercice de la profession !



La CFTC

➡ appelle à rejoindre toutes les actions locales intersyndicales constituées sous forme de débrayages ou de regroupement, pour la journée du 16 février prochain en soutien et en solidarité de tous les professionnels assignés au tribunal

➡ appelle les pouvoirs publics à renouer le dialogue le plus rapidement possible afin de sortir de cette impasse qui nuit au bon fonctionnement de nos établissements.

POUR PLUS D'INFORMATION, VOTRE CONTACT CFTC :